

BONIN, Claude-André et al. *Lexique d'information documentaire = Lexicon of information and documentation*. 3e éd. rev. et augm. La Pocatière, Documentor; Montréal, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1986. 320 p.

Gaston Bernier

Volume 32, numéro 4, octobre–décembre 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052622ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052622ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Bernier, G. (1986). Compte rendu de [BONIN, Claude-André et al. *Lexique d'information documentaire = Lexicon of information and documentation*. 3e éd. rev. et augm. La Pocatière, Documentor; Montréal, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1986. 320 p.] *Documentation et bibliothèques*, 32(4), 160–161. <https://doi.org/10.7202/1052622ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

une clientèle particulière: par exemple, les collections pour les moins de 4-5 ans, les albums sans texte, les albums susceptibles d'intéresser les 9-12 ans, les contes traditionnels de différents pays, les recueils de contes ou des livres qui abordent un même thème. Nous croyons que des regroupements de cette nature auraient évité à l'utilisateur de se retrouver en présence d'une très longue suite de titres sans indices des principales caractéristiques de chacun.

Les index, au nombre de cinq, permettent une consultation rapide. Par contre, les niveaux d'âge des lecteurs, indiqués par des symboles (E, E\*, E\*\*) après chaque notice ne nous semblent pas une solution heureuse. L'emploi d'expressions comme «à partir de 4-5 ans», «de 6 à 10 ans» nous aurait paru plus facile d'utilisation.

Cette liste a été élaborée par Hélène Charbonneau pour le personnel professionnel de la Bibliothèque municipale de la ville de Montréal mais elle peut répondre à d'autres besoins. Elle peut devenir un outil de travail pour les bibliothécaires qui administrent une collection de plus de 7 000 à 8 000 volumes en leur permettant de repérer des titres intéressants et de les mettre en valeur tout comme elle peut s'avérer un ouvrage de référence pour les chercheurs et les chercheuses en littérature de jeunesse au Québec.

Mais cette sélection de livres pour les jeunes nous semble difficile à utiliser comme ouvrage de base dans le milieu scolaire. Les responsables du choix et des achats de livres au primaire, soit les bibliothécaires, les directeurs d'école, les enseignants souvent guidés par les conseillers pédagogiques, doivent tenir compte de budgets restreints et choisir, en priorité, des ouvrages récents. De plus, ils ont besoin d'une appréciation globale de la qualité des livres afin d'acquiescer les meilleurs titres de même que des critères leur permettant d'identifier avec précision les genres de livres, les catégories et les thèmes, informations que cette bibliographie n'offre pas.

#### Louissette Bergeron

Professeure de littérature enfantine  
Département de français  
Université du Québec à Trois-Rivières

---

**BONIN, Claude-André et al. *Lexique d'information documentaire = Lexicon of information and documentation*. 3e éd. rev. et augm. La Pocatière, Documentor; Montréal, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1986. 320 p.**

Le Québec continue d'être une terre fertile en lexiques de tous genres. La popularité de ces ouvrages découle à n'en pas douter de la proximité de la civilisation américaine et canadienne et de la difficulté des Québécois à nommer dans leur langue les objets qui les entourent et à naturaliser des phénomènes d'origine étrangère. Une certaine méconnaissance du français liée à une instabilité chronique de la société (les modes et les scies balaient tout sur leur passage) et, il faut le dire, à des technologies nouvelles apparues en dehors de nos frontières, donc nommées dans une langue étrangère, font que la lexicographie et la terminologie se développent ici en terrain propice.

L'initiative des co-auteurs du lexique mérite une grande reconnaissance et il est à espérer que leurs efforts connaîtront plus qu'un succès d'estime.

Dans sa forme actuelle, le *Lexique d'information documentaire* contient, précise-t-on dans l'avant-propos du volume et dans le prière d'insérer, 2 500 termes anglais et 3 400 termes français. Les parties essentielles du volume sont les deux listes alphabétiques générales, celle qui mène de l'anglais au français et celle qui conduit du français à l'anglais. Des listes thématiques (28 au total tant pour l'anglais que pour le français) et une courte bibliographie de dictionnaires et de vocabulaires spécialisés complètent l'ouvrage.

La présente édition diffère largement de ses prédécesseurs. La subite croissance du volume fait presque douter d'une filiation réelle avec la brochure de 1979. On précise dans le prière d'insérer du service de presse que le nombre de mots signalés est passé de 800 à 3 500 dans la liste française et de 400 à 2 500 dans celle de langue anglaise. Si l'on considère aussi l'inclusion de sections thématiques, lesquelles occupent la moitié du volume, il faut bien constater qu'il est difficile de reconnaître la «descendance» du vocabulaire publié pour la première fois à la fin des années 70.

Le *Lexique d'information documentaire* présente quelques lacunes même pour un profane de la lexicographie. Les auteurs auraient dû expliciter les règles suivies, les objectifs poursuivis, la méthodologie adoptée et même les sources utilisées. L'avant-propos est insatisfaisant et tout à fait lacunaire à cet égard. Il aurait été important d'annoncer ses couleurs aux utilisateurs éventuels et leur révéler, comme on le fait dans le prière d'insérer, qu'on a «cherché à présenter l'usage le plus répandu ou celui en voie de s'imposer». Une fois au fait de cette orientation, le lecteur ne cherchera pas dans le *Lexique* un vocabulaire épuré et corrigé, il n'utilisera pas non plus le volume dans le dessein d'enrichir et de peaufiner les notions ayant cours dans le milieu.

Si dans la vie quotidienne, les bibliothécaires québécois parlent de coupures de presse plutôt que de coupures de journaux sous l'influence du syntagme anglais «press clipping», s'ils appellent «nom de plume» ce qu'on devrait appeler «pseudonyme» parce que l'expression anglaise est «pen name», s'ils se satisfont du mot «inventaire» pour rendre l'idée exprimée en anglais par «library has» ou «inventory» et du syntagme «littérature grise» (Grey literature) au lieu de «parapublications», les auteurs enregistrent ces usages courants, ne portent aucun jugement et ne suggèrent aucun redressement, aucun enrichissement du langage de la bibliothéconomie et de l'information documentaire. On peut difficilement se satisfaire d'une telle ligne de conduite dans l'état actuel des choses. Mais il s'agit d'un autre problème.

D'autre part, les éditeurs et les auteurs du volume auraient dû l'enrichir de renvois. Dans bien des cas, on se retrouve dans un cul-de-sac. Veut-on l'équivalent français du mot «accréditation»? ou l'équivalent anglais pour les alvéoles de nos bibliothèques? Rien n'aide le lecteur à retrouver un filon qui l'aurait orienté. L'absence de renvois et de liens obligera l'utilisateur à relier lui-même les notions entre elles et à faire appel à la liste de l'autre langue. Ainsi on trouve dans la liste alphabétique française les notions de bibliothèque publique et de bibliothèque municipale mais rien ne les lie l'une à l'autre et rien n'indique qu'elles sont synonymes. Les listes thématiques, plus homogènes et moins importantes, ne corrigent pas entièrement cette lacune. Cependant, l'utilisation de l'entrée anglaise (Public library) regroupe les deux notions à titre d'équivalents français. Ce détour ne semble pas très logique et il y aurait lieu, dès maintenant, de penser à la manière de corriger cette extrême dispersion des notions et l'absence de fils conducteurs entre elles.

Le volume présente un certain nombre de failles au point de vue lexicographique. Des mots sont absents qui sont pourtant utilisés: microcopie, parapublication, plat inférieur ou supérieur, téléthèque, biblorhapte, reliure à la bradel, alvéole, hémérothèque, etc. On cherche en vain le mot anglais «accreditation» et son pendant français «agrément». Le mot «tablette» n'apparaît pas. Bref, il y a des oublis mais on ne peut éviter de telles failles. Par contre, il y a plus grave: ce sont les mauvaises traductions. Les auteurs traduisent «citation index» par «index des citations». Or l'expression française renvoie à une

réalité tout à fait différente et qui n'a rien à voir avec la bibliographie. Ailleurs, on donne «contrôle d'inventaire» comme équivalent français de «inventory control», alors qu'on aurait dû se limiter à «contrôle des stocks». Dans la liste française, on traduit «sigle de bibliothèque» par «library symbol», deux notions qui n'ont rien de commun. Le seul équivalent français proposé pour «microform» est «microforme». On a oublié microcopie qui a beaucoup plus de sens en français. Le seul équivalent qu'on ait à suggérer pour «policy» est «politique». Or dans le contexte et dans le milieu, on l'utilise surtout pour désigner des principes, des lignes de conduite, un programme ou des orientations et il est abusif de parler d'une «politique d'acquisition» ou d'une «politique de choix». Les auteurs se sont contentés de suggérer, comme traduction de «public lending right», «droit de prêt au public». Cette traduction, même si on l'utilise, est tout à fait incompréhensible et n'indique aucunement qu'il s'agit de paiements gouvernementaux pour les prêts de volumes en bibliothèque.

Les usagers pressés devront porter attention et ne pas baisser les bras trop tôt. Il n'est pas facile d'identifier la section dont on a besoin. Veut-on utiliser la section anglais-français? celle qui va du français à l'anglais? L'absence de titres courants ne permet pas une reconnaissance automatique des sections et l'utilisateur aura toujours de la difficulté à situer la section français-anglais placée qu'elle est au centre du volume entre les listes thématiques.

En somme, le *Lexique* présente encore des faiblesses en dépit du fait qu'on en soit à la troisième édition. Cependant, les auteurs ont fait un immense parcours depuis la fin des années 70. Il faut leur reconnaître un grand esprit de continuité et surtout beaucoup de mérite. Le progrès est immense depuis le lancement de la brochure de 1979 (nombre d'expressions, apparition des listes thématiques, typographie aérée et claire). On pourra leur faire grief d'avoir laissé passer des «faux amis» (microforme, inventaire, etc.), de n'avoir pas explicité leur méthodologie mais ces lacunes restent des peccadilles en regard du produit qu'ils nous offrent.

**Gaston Bernier**  
Bibliothèque  
Assemblée nationale